**Rayons X : suivi dans le cadre de procédures interventionnelles**

Nom du patient :

Date de la procédure :

Type de procédure :

Service où la procédure a eu lieu :

Médecin responsable :

Numéro de contact :

Chère patiente, cher patient,

Vous venez de subir une procédure radiologique complexe.

Comme nous avons dû utiliser une dose relativement élevée de rayons X dans le cadre de votre procédure, il se peut que votre peau ait été abimée à l'endroit de l'irradiation. Dès lors, il est possible que vous souffriez à cet endroit d’une perte de poils ou de cheveux, de rougeurs, de démangeaisons ou d’un écaillage cutanés jusqu'à 4 semaines après la procédure. Les effets peuvent se prolonger jusqu'à 4 semaines après la procédure et sont parfois douloureux. Ces effets sont généralement temporaires et disparaissent spontanément après une période qui varie de quelques jours à quelques semaines. Dans des cas extrêmement rares, la peau peut avoir été gravement abimée et des soins médicaux supplémentaires sont alors nécessaires.

Soyez dès lors vigilant(e) à toute évolution cutanée au niveau de la zone à risque. Dans le cas de votre examen, il s’agit de :

……………………………………………………………………………………………………………………………………………….

……………………………………………………………………………………………………………………………………………….

Si cette région se trouve à l'arrière de votre corps, il est préférable de demander à quelqu'un d'autre de vérifier son évolution. Si ce n'est pas possible, utilisez un miroir.

Si vous constatez une rougeur ou un écaillage de la peau, une perte de poils ou de cheveux ou bien des démangeaisons, nous vous conseillons d’utiliser le tableau et le croquis ci-après.

* Cochez dans le tableau le(s) problème(s) cutané(s) que vous constatez.
* Indiquez la date à laquelle vous constatez ce problème pour la première fois.
* Cochez sur le croquis la zone de votre corps où vous avez constaté le(s) problème(s).

Si vous souffrez de ces effets, il est important de ne pas vous gratter pour favoriser la guérison de votre peau.

Si vous ne constatez aucune amélioration deux semaines après la constatation du problème cutané ou si vous êtes inquiet, il est préférable de contacter votre médecin. Nous vous recommandons d'emporter ce formulaire dûment complété.

| **Problème** |  **X**  | **Date** |
| --- | --- | --- |
| Ecaillage |  |  |
| Perte de poils ou de cheveux |  |  |
| Démangeaisons permanentes |  |  |
| Rougeurs |  |  |

